

Ecole Doctorale Matériaux de Lyon (ED n°34)



Conseil de l'Ecole Doctorale Matériaux de Lyon

Mercredi 18 janvier 2017

1. Composition du Conseil :

Conformément au nouvel arrêté du 25 mai 2016, le nouveau Conseil comprend de 12 à 26 membres.

60% des membres sont des représentants d'établissements/unités/équipes de recherche et au moins 2 membres sont représentants du personnel BIATSS. Les 40% restant sont des membres externes.

Proposition de composition du Conseil de l'ED Matériaux voté par l'Université de Lyon :

19 membres :

10 représentants des établissements / équipes de recherche		
INSA : 4	ECL : 2	UCBL : 4
Marie Christine Baietto <i>(VP Recherche INSA)</i>	Christian Seassal <i>(Dir adjoint INL)</i>	Philippe Cassagnau <i>(Dir. IMP@UCB)</i>
Jean-Yves Buffiere <i>(Dir. ED)</i>	Stéphane Benayoun <i>(Repr. LTDS)</i>	Loic Vanel <i>(Dir. adjoint ILM)</i>
Jérôme Chevalier <i>(Dir. MATEIS)</i>		Aranau Brioude <i>(Dir. LMI)</i>
Etienne Fleury <i>(Dir IMP@INSA)</i>		Didier Long <i>(Dir. adjoint LMPA)</i>

2 représentants BIATSS
Marion Combe <i>(Secrétaire EDML)</i>
Fernande Boisson <i>(IMP IR CNRS)</i>

Ecole Doctorale Matériaux de Lyon (ED n°34)



3 doctorants
Yu Shi (<i>MATEIS</i>)
Alix Dreano (<i>LTDS</i>)
Marie Crouillere (<i>IMP</i>)

4 membres extérieurs
JC Ehrstrom (<i>Société Constellium</i>)
G Martin (<i>Société Hutchinson</i>)
J. Douce (<i>Société Saint Gobain</i>)
N. Courtois (<i>Société Anthogyr</i>)

3 membres invités permanents
Jean-Pierre Bertoglio (<i>Tutelle ECL</i>)
Marie France Joubert (<i>Tutelle UCB</i>)
Thierry Delair (<i>Dir. Master Sc. et Chimie des Matériaux.</i>)

Cette nouvelle composition comprend :

- 1 doctorant supplémentaire
- 1 membre externe supplémentaire : Nicolas Courtois Société Anthogyr
- 1 membre BIATSS supplémentaire
- 3 membres invités permanents : Jean-Pierre Bertoglio (*Tutelle ECL*), Marie France Joubert (*Tutelle UCB*) et Thierry Delair (dir Master Science et chimie des matériaux)

Le membre invité permanent UCBL ne souhaite pas faire partie des jurys de sélection pour les attributions d'allocation.

Ecole Doctorale Matériaux de Lyon (ED n°34)



2. Comité de suivi individuel du doctorant

Selon l'arrêté du 25 mai 2016, un comité de suivi individuel doit être mis en place pour chaque doctorant. Il est chargé de veiller au bon déroulement de la thèse du doctorant, à la fois sur le plan scientifique et humain. Il doit donner un avis sur le passage du doctorant en 3^{ème} année.

Ce comité, piloté par un « **référent** » se réunit au moins deux fois durant le projet doctoral et au moins l'un de ses membres est extérieur à l'équipe de recherche du doctorant afin d'apporter un regard extérieur. Il permet au doctorant de présenter l'état d'avancement de son projet de recherche, d'évoquer les difficultés rencontrées et les moyens mis en œuvre pour les contourner. Le comité a aussi pour fonction de prévenir toute forme de conflit dans lequel le doctorant pourrait être impliqué durant la durée de son projet.

Modalités pratiques pour l'Ecole Doctorale Matériaux :

Les points suivants sont à rediscuter lors de la réunion du 08 mars 2017 :

Validation de la 1^{ère} année :

Le comité se réunira **avant la fin du 12^{ème} mois de la thèse** (démarrage avec les doctorants inscrits en 1^{ère} année de thèse en 2016).

Avant le comité :

Un rapport écrit succinct type fiche ANRT (2 pages max) résumant l'avancement des travaux devra être remis **2 semaines avant la réunion du comité**. Il sera rempli et co-signé par le doctorant et le directeur de thèse et déposé par l'étudiant sur la plateforme SIGED, onglet « documents complémentaires ».

Composition du comité :

La composition du comité est proposée par le directeur de laboratoire par email au directeur de l'ED qui la valide.

Il a été décidé que le comité serait constitué de :

- **1 membre extérieur** au laboratoire (docteur)
- **1 membre du laboratoire** externe à l'encadrement (directeur ou son représentant)

Ecole Doctorale Matériaux de Lyon (ED n°34)



- **1 président mandaté par l'ED (le « référent »)** => soit membre du conseil / soit membre de laboratoire (extérieur à l'équipe de l'encadrement).

Déroulé du comité :

Le comité de suivi de thèse se déroulera comme ci-après :

- **Un exposé scientifique oral** (20 minutes max) **suivi de discussions** sur le déroulement global des travaux (1h) en présence de l'encadrement de la thèse. = bilan des 12 premiers mois
- A l'issue de la discussion **un huis clos** sera formé avec le doctorant seul puis un second avec l'encadrement seul (40 min)
- Un **débriefe oral** sera donné par les membres du comité en présence du doctorant et du directeur de thèse
- A l'issue de l'oral, **un rapport** sera rédigé par les membres du comité (cf. fiche ED Chimie) et signé par le doctorant et le directeur de thèse. Il sera ensuite déposé par le doctorant sur la plateforme SIGED.

Durée de la réunion :

Le comité de suivi de thèse durera environ **1h30** à raison de 5 à 6 étudiants par jour.

Validation de la 2^{ème} année :

La validation de la 2^{ème} année sera effectuée par le même comité sur la base d'un rapport écrit (ANRT), à rendre **2 mois avant la date limite pour la réinscription en 3^{ème} année.**

Points divers :

- Le doctorant peut demander à voir le comité en cas de problème
- Les encadrants non académiques sont invités à participer au comité

Professeur Jean-Yves BUFFIERE

Directeur de l'Ecole Doctorale Matériaux de Lyon

